

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020/070

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 18h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés : Liliane HOSTALLIER-SARDA

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Nathalie PIQUE), Karine CAROLA (pouvoir à Yannick COSTA), Christelle LEOEUF (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Jean TELASCO, (pouvoir à M. Guy PALOFFIS), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à M. Xavier ROCA)

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 22 /09/2020

DEMANDE DE SUBVENTION
ASSOCIATION « CYBERSEC JEUNES 66 »

Rapporteur : Jean-Pascal GARDELLE

Une demande de subvention pour l'acquisition d'ordinateurs a été reçue de l'association « Cyber Sec Jeunes 66 ». L'objet de cette association est de promouvoir le numérique, l'innovation, la robotique, les nouvelles technologies, l'apprentissage de l'informatique et du code dès le plus jeune âge... Le tout orienté cybersécurité en favorisant le partage d'expériences numériques parents/enfants (lutte contre le stress numérique, addiction numérique, le cyberharcèlement, les risques liés aux réseaux sociaux...).

Cette association sollicite une aide financière de la commune pour l'équipement en matériel informatique (achat de 4 ordinateurs). Le coût de la dépense HT s'élève à 2 000 €. La subvention sollicitée représente 50 %, soit 1 000 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'octroi de cette subvention.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de verser à l'association « Cyber Sec Jeunes 66 » une subvention d'un montant de 1 000 € pour le financement de l'acquisition de quatre ordinateurs

DIT QUE cette somme sera inscrite au BP 2020 par décision modificative.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*